

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE SOMAIN**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11 MAI 2026

ID : 059-215905746-20260429-260429D5-DE

**DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DOUAI**

260429D5

**OBJET :

Règlement
budgétaire et
financier 2026-
2032 de la Ville de
Somain**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOCQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment les articles L. 1612-30 et L. 2311-3-1 ;

Vu la délibération n°220927D3 du 27 septembre 2022 approuvant le passage à la M57 ;

Vu la délibération n°221206D5 du 6 décembre 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) pour la période 2022-2026 ;

Le R.B.F. doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante. Le R.B.F. est de forme libre mais doit obligatoirement :

Préciser les modalités de gestion des Autorisations de Programme (A.P.) /Autorisations d'Engagement (A.E.) et des Crédits de Paiement (C.P.) y afférents, notamment les règles relatives à l'annulation des A.P. et A.E. ;

Préciser les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative).

Le présent R.B.F. évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier joint en annexe pour le mandat 2026-2032 ;

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 059-215905746-20260429-260429D5-DE

Le Maire,

Jean-Baptiste GROS



Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY